



## CP / RTT et congé parental

Par **shadilesa**, le **01/12/2011** à **00:59**

Bonsoir, pendant mon congé parental mon employeur me fesais parvenir mes bulletins de paies "a 0.00" j yt ai cumulé des CP et mes CP non pris avant mon congé y figuré toujours. Cependant à mon retour en poste apres 1 ans de congé parental, mes CP ont été annuler et donc perdu !! j avais egalement cumulé avant mon congé parental 55 h de RTT ceux ci m ont été supprimé apres 4 mois de reprises. la date limite pour la prise de RTT est le 30 mars 2012. Mon employeur a t il le droit de conserver mes congés et mes RTT, de me les faire figurer sur mes bulletins de salaire et carte de pointage et ensuite me les supprimer 4 mois apres ma reprise ???

Merci de votre support

Par **P.M.**, le **01/12/2011** à **08:58**

Bonjour,

Normalement, quand les congés payés au moins continuent à figurer sur le bulletins de paie après un changement de période, c'est une reconnaissance par l'employeur qu'ils restent dûs suivant l'[Arrêt 06-41744 de la Cour de Cassation](#)...